LA FRÉQUENTATION ET LE RECRUTEMENT DES ÉCOLES CENTRALES SOUS LA RÉVOLUTION

PAR

CATHERINE MÉROT licenciée ès lettres

INTRODUCTION

Dans l'histoire de l'enseignement sous la Révolution, l'importance et l'originalité des écoles centrales (1795-1802) ont été reconnues depuis longtemps. Elles ont suscité des débats passionnés où l'objectivité n'a pas toujours été de rigueur. L'objet de cette étude est une mise au point sur le fonctionnement et le recrutement réels des écoles centrales, à la lumière d'une documentation chiffrée, détaillée à défaut d'être exhaustive.

SOURCES

Le fonds des écoles centrales conservé aux Archives nationales, sous les cotes F¹¹1339 à F¹¹1344³¹, a fourni le matériau nécessaire à l'établissement de la documentation chiffrée. Le carton coté BB¹148 contient des sources complémentaires sur les cours de législation. Mais l'étude se base essentiellement sur l'exploitation des fonds départementaux des huit écoles centrales du Cantal, des Côtes-du-Nord, de l'Ille-et-Vilaine, de l'Isère, de la Loire-Inférieure, de la Meurthe, des Vosges et de l'Yonne (séries L et T, éventuellement J, des Archives départementales; Bibliothèque municipale de Nancy). Les registres paroissiaux de ces départements ont été utilisés pour la recherche de l'origine sociale des élèves. Quelques documents de la série AF IV des Archives nationales ont servi à l'approche du niveau de fortune des parents d'élèves et les registres de matricule de l'École Polytechnique ont été dépouillés.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

Le projet des écoles centrales. — La première loi sur les écoles centrales, votée le 7 ventôse an III (25 février 1795), a beaucoup emprunté à divers projets antérieurs, notamment à celui de Condorcet. Une grande distance séparait le programme des écoles centrales de celui des anciens collèges. La loi votée le 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) vint modifier leur organisation; elle élimina de l'enseignement certaines matières jugées trop spéculatives ou trop techniques et établit une amorce de programme, en regroupant les neuf matières conservées en trois sections accessibles à l'âge respectif de douze, quatorze et seize ans. Le nouveau système laïque d'enseignement secondaire était fondé sur une pédagogie de l'expérimentation et de l'observation; il laissait une large autonomie à chaque école. Les écoles centrales n'étaient pas, en réalité, destinées à accueillir les enfants du peuple dont on craignait qu'ils ne désertassent les professions auxquelles ils étaient destinés « par nature ».

L'historiographie des écoles centrales. — Les écoles centrales ont suscité une abondante littérature qui a l'inconvénient d'être en grande partie antérieure à 1914 et qui s'insère dans les grands débats de l'époque sur la question scolaire. Depuis, de nouveaux centres d'intérêt sont apparus dans la recherche en matière d'histoire de l'enseignement. Un renouvellement de l'historiographie est intervenu depuis une quarantaine d'années, grâce aux travaux anglo-saxons notamment.

Le choix d'un échantillon. — L'échantillon retenu pour l'étude du recrutement est constitué par les huit écoles centrales du Cantal, des Côtes-du-Nord, de l'Ille-et-Vilaine, de l'Isère, de la Loire-Inférieure, de la Meurthe, des Vosges et de l'Yonne, car ce sont à peu près les seules pour lesquelles soient conservés les registres d'inscription ou des listes d'élèves suivies.

PREMIÈRE PARTIE

ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES CENTRALES ET DE LA FRÉQUENTATION DES COURS À LA LUMIÈRE DES CHIFFRES

CHAPITRE PREMIER

TYPOLOGIE DES SOURCES

Outre leur ancienneté, le principal défaut des monographies existantes, qui ont été systématiquement exploitées, est de présenter une

documentation fragmentaire et disparate. Les écoles centrales ont été

rarement envisagées en tant qu'institution unique.

Dans le fonds des écoles centrales conservé aux Archives nationales. chaque établissement fait l'objet d'un dossier dont l'intérêt est variable. Il y figure les réponses des écoles centrales à la circulaire-enquête du 20 floréal an VII. Précédée de plusieurs circulaires, cette enquête était destinée à fournir au ministre un corps aussi complet que possible de renseignements concernant chaque école. Elle portait sur le cycle et l'organisation des études, le succès des cours, les règlements, les pensionnats et les professeurs. La proportion des réponses recues (trois départements sur quatre) permet une bonne vue d'ensemble sur les modalités de fonctionnement des écoles. Elles ont fourni une bonne partie des données réunies dans les tableaux d'effectifs de chaque cours. À la suite de cette enquête, les idéologues, au sein du conseil d'Instruction publique, ont beaucoup fait pour l'envoi, à certains professeurs, de circulaires qui témoignent de l'évolution intervenue dans l'esprit des hommes au pouvoir, au sujet des écoles centrales. Une hiérarchisation des disciplines a été créée. où le dessin était réduit à un rôle de détente et où la grammaire générale devenait la matière-clé du système.

CHAPITRE II

LES RÈGLEMENTS ET LEURS PRESCRIPTIONS EN MATIÈRE D'HORAIRES

La loi se contentait de fixer une limite d'âge à la fréquentation des cours. Pour le reste, toute liberté était laissée aux professeurs pour aménager la répartition de leurs cours. La division de la journée pouvait être conçue de façon fort différente selon les écoles. Certaines ont adopté un rythme d'été et un rythme d'hiver, ce qui permettait d'allonger la durée quotidienne des cours en été. Les élèves avaient la possibilité de suivre, pendant une même année, tantôt tous les cours au programme, tantôt quelques-uns seulement, l'éventail du choix étant, en général, très large. Les premiers emplois du temps ont adopté comme règle prioritaire le respect des trois sections, en permettant la combinaison des cours qui composaient chacune d'elles. Dans le tiers des écoles, le dessin a été placé à une heure de la journée où aucun autre cours ne lui faisait de concurrence, indice du statut particulier accordé à cette discipline.

L'expérience de quelques années a conduit plusieurs écoles centrales à modifier l'organisation des cours. Les professeurs ont tenu à satisfaire les parents d'élèves qui souhaitaient souvent pour leurs enfants une formation en rapport avec leur future profession. Ils ont parfois institué des examens de passage entre les disciplines. Certains sont allés jusqu'à élaborer de vrais plans d'études, approuvés par le ministre, qui bouleversaient les habitudes prises et créaient un cycle où l'ordre de succession des matières était déterminé par avance. Les disciplines littéraires du programme ont été les plus sujettes à ces réorganisations. Ces réformes, en général tardives, visaient à corriger les imperfections des écoles centrales.

mais sans mettre en cause leur existence. En revanche, les encouragements qu'elles ont reçus du ministre révèlent le désir, de plus en plus évident, du pouvoir de modifier, voire de supprimer les écoles centrales.

CHAPITRE III

LA FRÉQUENTATION DES COURS

Une importante documentation chiffrée permet d'apprécier la fréquentation des différents cours. Le dessin a connu un succès considérable qui ne s'est jamais démenti de l'an IV à l'an XII. Ce cours avait une durée illimitée; il était orienté tantôt vers l'art pur, tantôt vers les applications pratiques du dessin. Les langues anciennes ont recueilli une moyenne de seulement trente élèves. Les professeurs se sont souvent fait seconder dans leur tâche par d'autres professeurs de l'école, d'autant que, dans la moitié des cas, le grec était enseigné en addition au latin. L'histoire naturelle apparaît comme le parent pauvre de la première section; le manque de matériel d'expérimentation a souvent contribué à faire échouer ce cours; la finalité qui lui était attribuée n'a pas forcément influé sur ses effectifs. Au second rang derrière le dessin figurent les mathématiques. Peu d'élèves semblent avoir atteint le niveau supérieur du cours; pourtant la moitié des écoles centrales préparaient au concours d'entrée à l'École Polytechnique. Malgré sa grande vogue au XVIIIe siècle et la présence de nombreux auditeurs, la physique-chimie a, elle aussi, connu l'échec; l'état du matériel d'expérimentation a eu une répercussion directe sur sa fréquentation. Le sens du cours de grammaire générale n'a pas, en général, été perçu dans son intégralité et, quand il l'a été, les effectifs ont été très bas. Les belles-lettres ont rarement réuni des auditoires supérieurs à dixdouze élèves; leur échec est total. L'histoire a été englobée dans le désintérêt général pour la troisième section, bien que parfois soutenue par des cours de géographie. Le cours de législation, enfin, a surtout attiré des auditeurs extérieurs à l'école; l'absence d'écoles de droit organisées a favorisé le recrutement d'un public. Dans quelques rares départements, les langues vivantes et la bibliographie ont été enseignées.

L'évolution globale des effectifs s'articule autour de deux temps forts, l'an VIII et l'an X. Seul l'auditoire du cours de législation a connu une courbe ascendante, régulière jusqu'à l'an XII et accélérée dans les dernières années. L'évolution dans le choix des cours s'avère très diverse selon

les écoles.

CHAPITRE IV

LA COMBINATOIRE DES COURS

L'étude de la combinatoire des cours s'appuie sur les données recueillies pour vingt-huit écoles centrales. L'avis des professeurs, lorsqu'ils se prononçaient sur le choix d'une matière par les élèves, se révèle d'un poids très mince, par rapport à l'arbitraire de ces derniers et de leurs parents.

Le nombre moyen de cours suivis par un élève est peu élevé et tourne autour de un et demi à deux, bien que la plupart des règlements aient offert des possibilités beaucoup plus larges. Quelques rares écoles centrales échappent à cette règle. D'une façon générale, les écoles centrales sont apparues au plus grand nombre comme des lieux privilégiés de spécialisation: dans vingt-quatre écoles sur vingt-huit, de deux à trois élèves sur quatre étaient inscrits à un seul cours, les choix portant, dans une proportion de 40 à 80 %, sur le cours de dessin. Dans certaines écoles, les mathématiques et les langues anciennes, voire la législation, ont aussi réuni un grand nombre d'inscriptions uniques.

Les élèves dessinateurs se répartissent en deux catégories: ceux pour qui le dessin était une fin en soi et ceux pour qui le dessin formait un tronc commun à diverses études. Le succès du cours et surtout la composition de son public dépendaient beaucoup de son orientation, technique

ou artistique.

Dans quatre écoles sur cinq, le nombre des élèves diminue à mesure qu'augmente celui des cours suivis; partout, les élèves inscrits à plus de trois cours sont minoritaires. Les combinaisons de cours réalisées sont en nombre très variable, allant jusqu'à une cinquantaine à l'école du Doubs. Mais l'éparpillement apparent des élèves masque le fait que certaines combinaisons, tel le couple dessin-mathématiques, concentraient la majorité des suffrages. La parenté de contenu entre certaines matières s'est trouvée à l'origine de plusieurs combinaisons.

CHAPITRE V

LA PLACE DES ÉCOLES CENTRALES DANS LA FRANCE DU DIRECTOIRE

La mise en activité des différentes écoles centrales de la République s'étale sur plusieurs années. Les écoles centrales des départements annexés ont été les plus longues à se mettre en place. Dans certaines, l'inauguration s'est faite avec un nombre incomplet de professeurs. Les retards d'ouverture ont parfois résulté de la rivalité de deux villes qui entendaient obtenir l'unique école attribuée au département, mais les obstacles financiers et matériels ont aussi contribué à entraver le fonctionnement de nombreuses écoles.

En l'an VII, à leur apogée, les écoles centrales ont recueilli un nombre d'inscriptions allant, selon les sources exploitées, de 18 700 à 23 500. Le nombre moyen de cours suivis par les élèves étant de un et demi à deux, il faut estimer à 10 000 ou 15 000 élèves la population des écoles centrales. Face aux 48 000 élèves inscrits dans les collèges en 1789, les écoles centrales représentent un nombre d'élèves trois à quatre fois moindre. Comparés à ceux des années 1789 et suivantes, les effectifs des écoles centrales sont déficitaires dans trois cas sur quatre; pourtant les collèges étaient déjà sur leur déclin à cette époque. La comparaison avec les lycées ou les écoles secondaires, créées par la loi du 11 floréal an X, montre en revanche un

succès très mitigé de ces derniers. Le creux traversé par l'instruction publique pendant la Révolution s'est prolongé au début de l'Empire.

Élevées sur un désert scolaire, certaines écoles centrales ont, en réalité, eu des antécédents directs dans les nombreux cours de dessin, d'histoire naturelle, de physique et de chimie, créés dans la plupart des villes en France avant 1789.

DEUXIÈME PARTIE LE RECRUTEMENT DES ÉLÈVES

CHAPITRE PREMIER

LE RECRUTEMENT GÉOGRAPHIQUE

Chaque département, quels que fussent sa superficie et son nombre d'habitants, a reçu une école centrale dotée de neuf professeurs. La loi gommait les inégalités qui pouvaient exister entre les villes ou les départements. L'étude des origines géographiques des élèves s'appuie sur le relevé de leur lieu de naissance. Plusieurs types de recrutement se dessinent: il existait des écoles à recrutement large, que l'on peut qualifier de « régional », telles celles de l'Isère, de la Meurthe, de la Loire-Inférieure et de l'Ille-et-Vilaine, et des écoles au recrutement étroit, cantonné au département où elles se trouvaient, telle celle du Cantal. La majorité offrait un recrutement mixte où le département drainait de 71 à 96 % de la population scolaire totale. Les écoles les plus ouvertes ont été celles qui avaient été instituées dans des capitales provinciales, comme Nancy ou Grenoble.

Le contingent d'élèves fourni par la ville où se trouvait l'école centrale se situait couramment autour de 50 à 60 % de la population des écoles, mais pouvait soit descendre à 30 % (Saint-Brieuc), soit atteindre 80 % (Bruxelles). Compte tenu du décalage chronologique possible entre le lieu de naissance d'un élève et le lieu de résidence de sa famille quinze ans après, la part des élèves forains doit être encore réduite. Dans certains cas, le recrutement s'est progressivement ouvert, la part de la ville se réduisant d'autant; ailleurs, l'évolution a pu être inverse. Il reste que les écoles centrales ont connu un recrutement essentiellement urbain, dont le rayon d'action ne dépassait guère trente kilomètres autour de la ville, siège de l'école.

Pour répondre aux nécessités d'hébergement des élèves forains et d'une instruction plus élémentaire, une à deux écoles sur quatre se sont attaché un pensionnat qui a parfois contribué à un net élargissement du recrutement.

Le cours de dessin a eu un auditoire plus citadin que les autres ensei-

gnements. Une partie des élèves dessinateurs n'auraient jamais fréquenté les écoles centrales sans la présence de cette discipline au programme.

CHAPITRE II

SOCIOLOGIE DU RECRUTEMENT DES ÉCOLES CENTRALES

L'aspect financier de l'accès aux écoles centrales. — Certaines écoles ont réduit, voire supprimé, la rétribution de vingt-cinq livres prévue par la loi pour chaque élève. Un quart des élèves pouvait en être exempté pour indigence; ce seuil a rarement été atteint et l'exemption a touché un petit nombre d'élèves issus de milieux populaires. Les vingt boursiers nationaux prévus dans chaque école ont été recrutés dans les milieux modestes des petits fonctionnaires ou des artisans. La suppression des bourses en l'an IX a beaucoup affecté le recrutement de ces élèves. Une approche du niveau de fortune des parents révèle qu'un élève ou deux sur dix appartenaient à une famille très fortunée.

Les origines sociales des élèves. — La distribution des élèves nantais et grenoblois, d'après leur paroisse d'origine, indique qu'ils provenaient surtout de la bourgeoisie. De fait, les fils d'anciens officiers, de fonctionnaires et de membres des professions libérales, principalement movennes et inférieures, étaient majoritaires, sauf dans la Loire-Inférieure. Au second rang venaient les fils de marchands et de bourgeois. Les fils d'artisans et d'ouvriers ne représentaient que 10 à 20 % des élèves, sauf exception notoire à l'école de l'Ourthe. D'une école à l'autre, les proportions d'élèves venus des différents groupes sociaux sont variables. Les deux écoles parisiennes des Quatre-Nations et de la rue Antoine apparaissent plus ouvertes sur les milieux populaires. Le profil du recrutement de chaque école doit beaucoup aux spécificités de la ville et du département qui l'abritaient. La comparaison avec le recrutement des collèges ou des lycées correspondants s'avère difficile, faute de documentation. La situation semble avoir été très variée d'un département à l'autre. Dans le recrutement forain des écoles centrales, la catégorie, déjà majoritaire, des fils de fonctionnaires et de membres des professions libérales se gonfle encore. Mais dès l'ouverture des écoles, les cartes étaient distribuées entre les différents groupes sociaux.

Les opinions politiques. — Le peu qu'on sache des attitudes politiques des familles d'élèves, indique une sensibilité politique modérée pour la majorité d'entre elles.

CHAPITRE III

L'ÂGE DES ÉLÈVES

La première section était accessible à l'âge de douze ans, la seconde, à quatorze ans et la troisième, à seize ans. Les listes d'élèves montrent une

tendance au vieillissement volontaire des plus jeunes lorsqu'ils n'avaient pas l'âge requis. La progression des âges de section en section a bien été respectée, sauf exception, mais les moyennes sont majorées d'une à deux années par rapport aux seuils fixés par la loi. L'intégration des adultes inscrits au sein des élèves réguliers ou leur placement dans le groupe distinct des «amateurs» sont à l'origine des différences dans les moyennes d'âge, observées d'une école à l'autre.

Un certain nombre d'élèves avaient entamé des études secondaires avant leur entrée à l'école centrale. Dans le cas de Grenoble, un cinquième des pensionnaires de l'ancien collège, fermé en 1792, se retrouvent à l'école centrale. A cette époque, la plupart avaient achevé leurs études et ne venaient chercher qu'un complément de culture qui ne remettait pas en cause la formation reçue. L'inscription à l'école de huit anciens élèves

de Tournon s'apparente à un acte d'opportunisme politique.

La disparité des âges, variable, a particulièrement affecté les cours de dessin, de mathématiques et de législation. Partout les élèves forains étaient en moyenne plus âgés d'un à trois ans que leurs condisciples citadins. Mais la proportion d'élèves de moins de douze ans ou de plus de vingt ans est différente selon les écoles: certaines, telle celle de l'Yonne, ont reçu un public très jeune, tandis que d'autres, telle celle de l'Isère, ont accueilli un auditoire plus âgé que la moyenne.

CHAPITRE IV

LE CURSUS SCOLAIRE

La durée moyenne du cycle d'études a été fixée à six années. Dans la pratique, de 40 à 60 % des élèves ne sont restés qu'une année dans les écoles centrales; les élèves forains ont eu des scolarités plus courtes en moyenne que leurs condisciples citadins. Croissante à mesure que les cursus s'allongeaient, l'élimination a touché au premier chef les fils d'artisans et d'ouvriers. Un élève avait d'autant moins de chance de faire des études longues qu'il était forain, issu d'un milieu populaire et âgé.

A l'école des Côtes-du-Nord, le niveau d'instruction de départ des élèves apparaît très médiocre. La disparité de niveau entre les élèves, jointe à la diversité des âges et au manque d'assiduité, ont représenté les plus graves obstacles au bon fonctionnement des cours. Dans la Meurthe, certains élèves ont d'ailleurs reçu un complément d'instruction au pen-

sionnat annexé à l'école centrale.

Les cursus, étudiés grâce à un « fichier-image », montrent la diversité de fonctionnement propre à chaque école. L'origine sociale des élèves a exercé une influence évidente sur le choix des cours: les fils d'artisans et d'ouvriers, par exemple, choisissaient plus volontiers le dessin et délaissaient la troisième section. La place de chaque discipline dans les cursus, variable selon les écoles, correspond rarement à celle que la loi lui avait attribuée. Quelques rares élèves ont suivi un cursus littéraire. Les cursus composés d'une seule matière sont assez fréquents. La pluridisciplinarité des cursus et l'origine sociale des élèves sont étroitement liées. Très peu

d'élèves ont finalement réalisé dans son entier le programme proposé par la loi.

Chaque école centrale a reçu l'inscription d'élèves qui appartenaient à la même famille. De grandes similitudes se font jour entre les cursus des frères inscrits dans la même école.

CHAPITRE V

ÉTUDES SUPÉRIEURES ET MOBILITÉ SOCIALE DES ANCIENS ÉLÈVES

Dans les deux villes de Saint-Brieuc et d'Épinal, il est patent que l'école secondaire a accueilli des élèves de l'école centrale et assuré la continuité de leurs études. A un autre niveau, les cours particuliers de droit, ouverts en l'an XIII par certains professeurs de législation des écoles centrales alors fermées, ont pris le relais des cours de législation. La loi du 22 ventôse an X relative aux écoles de droit, a reconnu la valeur d'enseignement supérieur de droit de ces cours, dispensés de l'an IV à l'an XII. Le principal débouché pour les élèves de législation a été les carrières juridiques.

L'École Polytechnique a suscité beaucoup d'intérêt. Sur le plan des résultats au concours d'entrée, le déséquilibre est flagrant entre les écoles centrales de Paris et celles de province d'une part, entre ces dernières de l'autre. L'envoi en nombre d'élèves à l'École Polytechnique a été le fait d'écoles centrales très fréquentées, qui possédaient une large audience dans leur province et qui recrutaient la majorité de leurs élèves dans les professions libérales, la fonction publique et l'armée. Cependant les antécédents scolaires des reçus au concours montrent que la préparation scientifique ne revient pas uniquement aux écoles centrales.

Les certificats d'études délivrés par certaines écoles ont été demandés en majorité par des fils de fonctionnaires ou de membres des professions libérales. Enfin, la mobilité sociale entre la génération des pères et celle des fils semble avoir été très réduite dans le milieu des artisans et des ouvriers, de même que dans les professions libérales et la fonction publique. C'est dans le milieu des marchands qu'elle a été la plus grande.

CONCLUSION

Les écoles centrales, quoique nées d'un projet unique et conçues sur un même schéma, ont, en fait, été placées sous le signe de la diversité: diversité dans les modalités de fonctionnement, dans le recrutement des élèves, dans la conception des cours, dans les cursus scolaires effectués et surtout dans le succès rencontré. Menacées dans leur existence même très peu de temps après leur création, elles s'inscrivent à l'évidence dans un mouvement de déscolarisation profonde.

ANNEXES

Tableaux d'effectifs, dressés pour chacune des matières et des années d'exercice de la centaine d'écoles centrales. — Une série de tableaux, graphiques et cartes illustre les chapitres sur le recrutement des élèves, la combinatoire des cours et les cursus scolaires.